Le Bagotier

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot AOÛT 2021

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

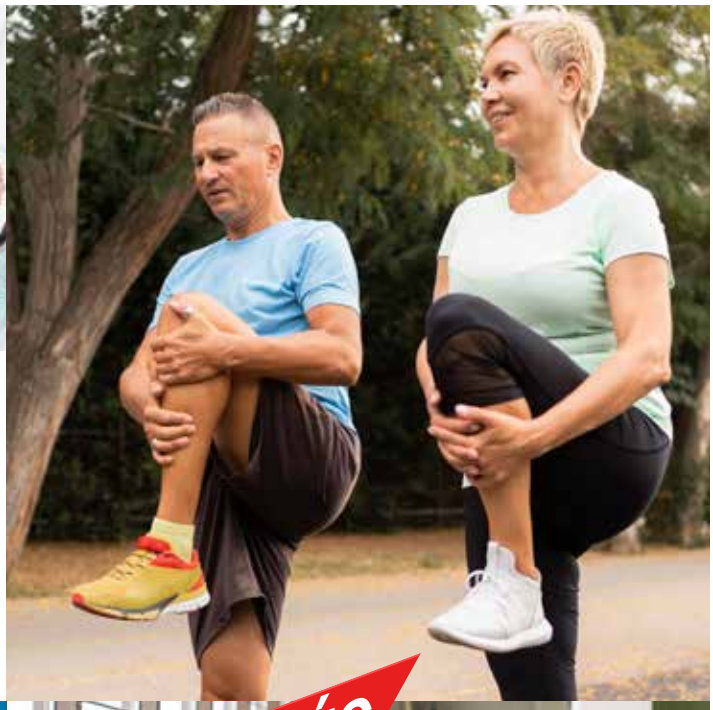

LOISIRS STE-HÉLÈNE

NOUVEAUTÉS

INFO-LOISIRS AUTOMNE

PROGRAMMATION - INSCRIPTION

DÉTAILS PAGES 11 À 14

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@saintehelenedebagot.com

À LA UNE

04 ACÉRICOLE

04 COLLECTE RDD

04 RÉCUPÉRATION CAPSULES NESPRESSO

06 GARAGE DENIS LORANGE

07 MOT DE LA DG

07 ÉLECTIONS MUNICIPALES

07 TAXES - 3E VERSEMENT

08 MATINÉES GOURMANDES

08 INSCRIPTION INFO CITOYEN

09 OFFRE D'EMPLOI

10 INTERDICTION D'UTILISATION D'EAU POTABLE - TOUJOURS EN VIGUEUR

14 MEMBRES COMITÉ LOISIRS RECHERCHÉS

16 VIDANGE INSTALLATIONS SEPTIQUES

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 6 septembre – Fête du Travail

421, 4e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.saintehelenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Nous reprendrons nos heures normales à compter de la Fête du Travail, soit le **mercredi de 19h00 à 21h00 et le samedi de 9h30 à 11h30.**

Nous disposons d'une boite pour le retour des livres à l'extérieur de la bibliothèque si cet horaire ne répond pas à vos besoins.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'été!

Ginette Piché et l'Équipe de la Biblio

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Par mesure de sécurité sanitaire, seulement certaines activités débuteront en septembre pour notre saison d'automne 2021. Nous vous tiendrons au courant pour les autres activités en temps et lieu.

Cet automne, vous êtes encore les bienvenues aux rencontres et échanges des Tricoteuses du Presbytère. Lundi de 19h00 à 21h30 : tricot et tissage ou autre artisanat. Le jeudi de 13h00 à 16h00 : initiation à la couture avec madame Suzanne Raymond. SVP contactez Gisèle Laliberté au 450 791-0304 (ou Facebook le site des Tricoteuses du presbytère de Sainte-Hélène) pour réserver votre place. Due à la distanciation, les places sont limitées.

Le mois de septembre est le mois du renouvellement de votre carte de membre Fadoq. Soyez assuré que le comité Fadoq fera votre renouvellement de façon sécuritaire.

ANNIVERSAIRES MOIS DE JUILLET

M. Robert Forest 08
Mme Madeleine Rondeau 12
Mme Thérèse Bérard 12
Mme France Vachon 15
M. Gérard Belval 16
Mme Renée Gagnon 19
M. Jacques Chagnon 20
Mme Ghislaine Pomerleau 26
Mme Isabelle Petit 27
Mme Laurette Roy 30

ANNIVERSAIRES MOIS D'AOÛT

M. Robert Cabana 10
M. Laurent Graveline 12
M. Claude Larivière 13
M. Thierry Vallélian 16
M. Rémi Fournier 21
Mme Jocelyne Jodoin 21
M. André Fafard 22
Mme Ginette Gendron 24
Mme Christiane Gaudette 29
M. Guy Beaudoin 30

CONSEIL MUNICIPAL

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731

JONATHAN HAMEL
514 831-8229

MARTIN DOUCET
450 502-0457

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

PIERRE PARÉ
450 278-2327

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136

POSTE VACANT

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale
Poste 2240 • dg@saintehelenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@saintehelenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@saintehelenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@saintehelenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@saintehelenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@saintehelenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@saintehelenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :

Fuite d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :
450 250-2481

ACÉRICOLE : DE NOUVELLES ENTAILLES CET AUTOMNE

En juin, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont annoncé leur intention d'offrir de nouvelles entailles et de nouveaux contingents pour la nouvelle saison de sirop d'érable.

Saviez-vous que dans la MRC Les Maskoutains, on compte des producteurs avec du contingent dans 13 des 17 municipalités du territoire. Qui plus est, avec une centaine d'entreprises acéricoles, la MRC représente la deuxième région la plus importante de l'ensemble de la Montérégie.
Les PPAQ offriront minimalement trois millions d'entailles dans les prochains mois.

Vous désirez obtenir du contingent, voici certaines dates à retenir :

- Juin-juillet-août 2021 :
  - o Production des inventaires forestiers et contours GPS des secteurs à développer
- Septembre 2021 :
  - o Publication des formulaires de demande accessibles aux producteurs et productrices
- 15 octobre 2021 :
  - o Limite pour dépôt d'une demande de contingent aux PPAQ
- 15 décembre 2021 :
  - o Allocation des offres de contingent de la part des PPAQ
- Décembre 2021 à février 2023 :
  - o Installation des nouvelles entailles

Les modalités d'émission restent encore à préciser, selon la décision de la Régie des marchés agricoles du Québec. On vous invite à consulter le site **www.ppaq.ca** afin de connaître tous les renseignements.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

COLLECTE DE RDD

(Résidus domestiques dangereux)

LIEUX DE COLLECTE:

SAINT-HYACINTHE:
900, avenue Turcot (Stade L.-P.-Gaucher)
le 29 mai et le 11 septembre 2021
de 8 h 30 à 16 h 30

SAINT-JUDE:
940, rue du Centre (Centre communautaire)
le 18 septembre 2021 de 7 h 30 à 11 h 00

ACTON VALE:
1505, 3e Avenue (Centre sportif)
le 18 septembre 2021 de 13 h 00 à 16 h 30

On vous y attend!

Pour plus d'informations : www.riam.quebec
450 774-2350

RECUPÉRER LES CAPSULES NESPRESSO DANS LE BAC VERT : MAINTENANT POSSIBLE EN UTILISANT LEUR SAC VERT !

Saint-Hyacinthe, le 10 août 2021 – La Régie est fière d'informer les citoyens de ses municipalités membres qu'il est maintenant possible de récupérer et de recycler les capsules en aluminium de café Nespresso via la collecte sélective à la condition de les déposer dans un sac vert fournit gratuitement à cette fin par Nespresso. En effet, depuis le mois de janvier dernier, les matières recyclables collectées sur le territoire des 25 municipalités membres de la Régie sont triées au centre de tri de Sani-Éco à Granby et ceux-ci ont pris entente avec Nespresso afin de devenir un des maillons de la chaine de valorisation des capsules en aluminium et du marc de café par le biais de la solution du sac vert Nespresso.

Une fois rempli et scellé, le sac vert doit être déposé dans le contenant de recyclage domestique. **Il est facile de se procurer des sacs en s'inscrivant le Club Nespresso au 1-855-325-5781 et il leur fera plaisir de vous expédier des sacs.** Visitez le site internet de Nespresso pour obtenir plus d'informations relativement au programme, au : www.nespresso.com/ca/fr/recycling-process-green-bag. Grâce à la collaboration de tous, il est facile d'améliorer la gestion de nos matières recyclables. En voici une autre preuve!

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350

COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse:	421, 4e avenue, 2e étage Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Téléphone:	450 791-2455
Télécopieur:	450 791-2550
Courriel:	mun@saintehelenedebagot.com
Site Internet:	www.saintehelenedebagot.com
Lundi au jeudi:	8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
Service d'évaluation : 450 774-3143
Service développement économique (DEM) : 450 773-4232
Programme de rénovation : 450 774-3159
Patrimoine : 450 774-5026
Cours d'eau : 450 768-3012
Bandes riveraines : 450 774-3159
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- 421, 4e avenue (bureau municipal)
- 425, 6e avenue (chalet des loisirs)
- www.saintehelenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

CALENDRIER COLLECTES 2021

D Déchet R Recyclable O Organique Férié
Collecte des résidus domestiques dangereux Collecte des gros rebuts

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	D4	O5	6	7	8
9	10	R11	O12	13	14	15
16	17	D18	O19	20	21	22
23 30	24 31	R25	O26	27	28	29

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		D1	O2	3	4	5
6	7	R8	O9	10	11	12
13	14	D15	O16	17	18	19
20	21	R22	O23	24	25	26
27	28	D29	O30			

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	R6	O7	8	9	10
11	12	D13	O14	15	16	17
18	19	R20	O21	22	23	24
25	26	D27	O28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
1	2	R3	O4	5	6	7
8	9	D10	O11	12	13	14
15	16	R17	O18	19	20	21
22	23	D24	O25	26	27	28
29	30	R31				

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65$	425,00$ (35$/h, max.2h)	500,00$	574,88$
Chalet des loisirs	260,93$	300,00$ (30$/h, max.2h)	304,41$	350,00$
Terrain de baseball	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Patinoire	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00$	287,44$ (la saison)	300,00$	344,93$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@saintehelenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | **POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.

Sylvie Viens
Directrice générale

INTERDICTION D'ARROSER

L'été se déroule sous le signe de « interdiction d'arroser » !!! Il est important que tous collaborent à ne pas gaspiller l'eau. La Municipalité ne possède qu'un seul puits pour tous les citoyens et la nappe phréatique a de la difficulté à se refaire un niveau d'eau acceptable! SVP soyez collaborateurs afin de garder notre eau pour les services essentiels. Merci de contribuer à conserver notre eau !!! C'est en ayant une conscience collective que nous y arriverons!

PATRIMOINE

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne qui serait intéressée à écrire un petit article dans le journal municipal mensuellement sur le patrimoine de la Municipalité. Si le patrimoine vous tient à cœur et vous désirez le faire valoir et connaître, appelez-moi au 450 791-2455 poste 2240. Merci au nom de la préservation de notre patrimoine!

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le **7 novembre 2021**, il y aura scrutin pour les élections municipales et ce, pour toutes les municipalités du Québec. Le **31 octobre** sera jour de vote par anticipation.
Au préalable, il y aura une période de mise en candidature qui aura lieu du **17 septembre au 1er octobre 2021**. Si plus d'une déclaration de candidature est déposée pour un même poste d'élus, il y aura scrutin.

Vous pouvez vous procurer le document de mise en candidature sur le site d'élections Québec ou vous pouvez communiquer avec le bureau municipal ou moi-même pour obtenir ce document. Il se nomme Déclaration de candidature SM-29.

L'implication au niveau municipal est un beau défi à relever!

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

Le bureau municipal est maintenant ouvert au public et la présence des citoyens est permise lors des séances du conseil mensuelles. Le port du masque et la distanciation sont toujours demandés. Bienvenue à tous!

TAXES MUNICIPALES
3e versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1er versement	25 février 2021
2e versement	26 mai 2021
3e versement	24 août 2021

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses citoyens que le **3er versement des taxes municipales vient à échéance le 24 août 2021**.

Veuillez prendre note que le taux d'intérêt applicable à toute somme due a été rétabli à 15% par année depuis le 1er janvier 2021.

DE JUIN À NOVEMBRE

UN MARCHÉ PHYSIQUE ET EN LIGNE !

Commandez vos produits préférés en ligne et récupérez votre commande sur place !

SAMEDI 27 NOVEMBRE

9 H À 13 H

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
421, 4E AVENUE

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé :

Lundi 6 septembre (Fête du Travail)

INFO CITOYEN INSCRIPTION

Inscrivez-vous à l'Info Citoyen afin de recevoir les alertes sur votre cellulaire ou votre téléphone de maison, par appel vocal ou texto. Les alertes sont en lien avec des fermetures de rues, des avis d'ébullition, des avis d'interdiction d'utilisation d'eau potable à l'extérieur, des mesures d'urgence, etc.

Pour vous inscrire, allez sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com, cliquez sur **Info Citoyen** et ensuite sur **Inscrivez-vous maintenant**.

INFOLETTRE INSCRIPTION

Inscrivez-vous également à notre infolettre municipale ou loisirs afin de recevoir de l'information sur les loisirs ou ce qui se passe dans votre Municipalité.

Pour vous inscrire, allez au bas de la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com et cliquez sur **M'inscrire**.

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR (RICE) GÉNÉRAL (E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (ÈRE) ADJOINT(E)

La Municipalité est à la recherche d'un directeur (trice) général (e) et secrétaire-trésorier (ère) adjoint (e).

Temps plein, trente (30) heures/semaine (4 jours/semaine du lundi au jeudi).

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la direction générale, la personne salariée titulaire de ce poste effectue diverses tâches reliées à l'application et au contrôle des normes et des procédures administratives associées à la comptabilité municipale, à la taxation, à la perception, aux comptes fournisseurs et aux comptes payables.

DESCRIPTION DE TÂCHES

Dirige, coordonne et contrôle les activités de la taxation et perception ainsi que de la comptabilité, entre autres :

• Effectue les tenues à jour du rôle foncier;

• Prépare le dossier de vérification pour l'élaboration du rapport financier annuel par l'auditeur comptable externe;

• Collabore à l'élaboration du budget et suivi budgétaire.

Assiste son supérieur immédiat selon les besoins du service, les nécessités des situations et l'autorité qui lui est déléguée par le directeur général en pareilles circonstances.

Au besoin, remplace le directeur général/secrétaire-trésorier en son absence ou incapacité d'agir.

Effectue toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

Posséder un DEC en comptabilité ou AEC en comptabilité;

Avoir une bonne connaissance des processus comptables et des lois qui régissent le système municipal au Québec serait un atout;

Avoir une bonne connaissance des logiciels comptables municipaux (CIM) serait un atout;

Maîtriser les logiciels de la suite Office;

Faire preuve d'un excellent sens de l'organisation et d'une grande autonomie;

Démontrer des habiletés dans le travail d'équipe, faire preuve de créativité et prendre des initiatives.

APTITUDES ET HABILETÉS:

Fait preuve de loyauté envers l'organisation;
Noue un lien de confiance fort avec la direction;
Sens de l'organisation, de la vérification et du suivi;
Esprit d'analyse;
Sens du service à la clientèle;
Autonomie;
Jugement et esprit d'équipe;
Rigueur et minutie.

HORAIRE DE TRAVAIL

30 heures/semaine du lundi au jeudi

CONDITIONS SALARIALES

À discuter selon votre expérience.

ENTRÉE EN FONCTION

Dès que disponible.

Si le poste à combler vous intéresse, vous devez envoyer votre curriculum vitae au plus tard le 31 août à 16h30, à l'adresse courriel suivante : dg@saintehelenedebagot.com.

INTERDICTION D'UTILISATION D'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR TOUJOURS EN VIGUEUR

Depuis le 7 juin dernier, une interdiction d'utilisation d'eau potable à l'extérieur est en vigueur. Elle le restera jusqu'à nouvel ordre.

Comme mentionné par la directrice générale à la page 7, la nappe phréatique a de la difficulté à se refaire un niveau d'eau acceptable dus à la chaleur intense et au manque de précipitation. Nous devons tous fournir un effort afin de ne pas gaspiller l'eau potable et la garder pour les services essentiels. Toutefois, certaines exceptions existent :

Exceptions :

- **L'arrosage des jardins, fleurs, arbustes et autres végétaux** à l'aide d'un arrosoir (récipient) ou avec un pistolet arroseur avec fermeture automatique **est autorisé**.
- **Pour une nouvelle plantation** (tourbe, ensemencement, etc.), un permis d'arrosage est OBLIGATOIRE. Il est GRATUIT et sera émis par le directeur des travaux publics de la Municipalité. Communiquez avec lui au 450 791-2455, poste 2260.

Prenez note que si vous arrosez alors qu'un Avis d'interdiction d'utilisation d'eau potable à l'extérieur a été émis et que vous n'avez pas de permis, vous vous exposez à une amende.

Visitez le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com et inscrivez-vous à l'Info Citoyen afin de recevoir la levée de l'interdiction d'utilisation d'eau potable à l'extérieur. Besoin d'aide? Téléphonez-nous au 450 791-2455, poste 0.

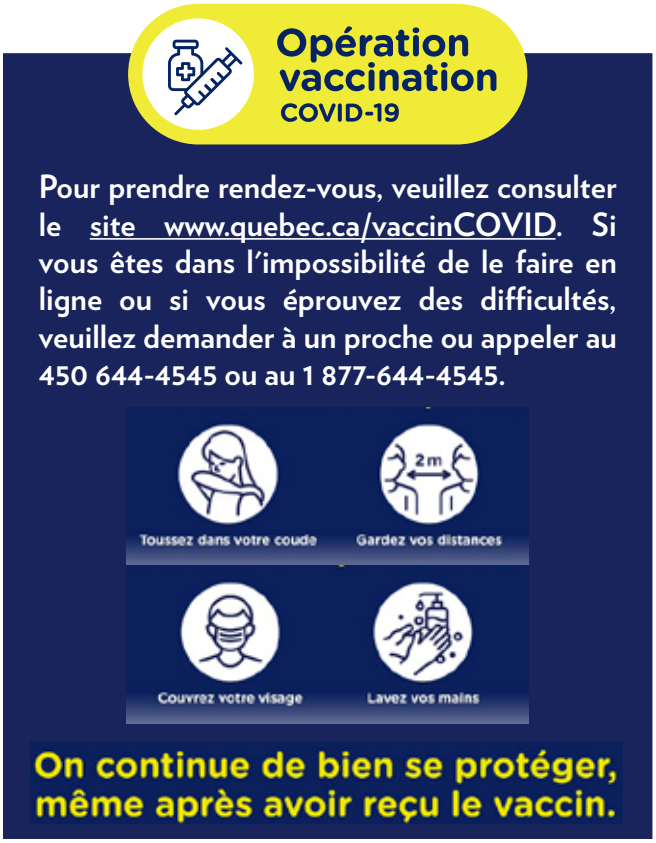

ÉCONOMISER L'EAU POTABLE ET L'EAU D'ARROSAGE

Vous êtes soucieux de votre environnement ? Découvrez des informations pertinentes afin d'économiser l'eau sur notre site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet SERVICES AUX CITOYENS / TRAVAUX PUBLICS / . Cliquez sur les boutons : **Trucs pour économiser l'eau potable** et **Économiser l'eau d'arrosage.**

INFO-LOISIRS

AUTOMNE 2021

À SURVEILLER [ANNULATION POSSIBLE]

RÈGLEMENTS COVID-19 SESSION AUTOMNE 2020

- Désinfection des mains obligatoires (à l'arrivée et au départ);
- Le port du masque : est obligatoire en tout temps à l'intérieur (dès l'arrivée et lors de tous vos déplacements à l'intérieur) (12 ans et +); n'est pas obligatoire lors des moments suivants : lors de l'activité physique et sportive ou lorsque la personne est assise et respecte la distanciation de 2 mètres; ne s'applique pas aux personnes qui ont une condition médicale qui empêche le port du couvre-visage;
- Respectez la distanciation de 2 mètres en tout temps;
- Se conformer aux règlements respectifs des associations et fédérations sportives;
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID, ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID ou ayant voyagé dans les 14 derniers jours, est priée de demeurer chez elle;
- Restez à l'affût des informations et des directives gouvernementales qui sont en constante évolution.

Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS**

BOUGER AVEC MON ENFANT (0-5 ANS)

Activités parents-enfants 0-5 ans. Plusieurs activités artistiques, pour bouger, éveil à la lecture, scientifiques et plus encore!

La session débutera le 22 septembre.

Horaire : Les mercredis de 9 h 00 à 11 h 30
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6e Avenue)
Coût : GRATUIT (13 semaines)

Information et inscription (obligatoire) :
450 771-4010, poste 2218.

ATELIER DE MISE EN FORME EN PLEIN-AIR

50 ANS ET PLUS

Atelier de mise en forme simple dirigé par une spécialiste d'activité physique utilisant les différents accessoires du parc des Plante.

La session débutera le 8 septembre.

Horaire : Les mercredis de 9 h 00 à 10 h 00
Lieu : Parc des Plante
Matériel : Aucun accessoires requis
Coût : GRATUIT (8 semaines)

Information et inscription :
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

À SURVEILLER [ANNULATION POSSIBLE]

DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le 8 septembre.

Horaire : Les mercredis à 18 h 45
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6e Avenue)
Coût : 96$ /10 cours (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624

JE GARDE LA FORME

(60 ans et plus)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 21 septembre.

Horaire : Les mardis à 8 h 15
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6e Avenue)
Matériel : Souliers et vêtements de sport
Coût : 100 $ / session de 10 cours

Information et inscription :
Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com

TAI-CHI

COURS DE TAI JI QUAN

Se détendre, écouter, respirer et créer le mouvement. Voilà ce que propose madame Céline Choquette, professeure. Le Qi Gong est enseigné avec ses 11 postures suivi des 24, 108 et 127 postures.

La session débutera le 13 septembre.

Horaire : Les lundis à 18 h 30 (débutant)
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6e Avenue)
Matériel : Apportez un tapis de sol
Coût : 170$/session de 12 cours (cours de 1 h 30)

Information et inscription :
Céline Choquette au 450 791-2846

COURS DE TABATA

L'entraînement sous forme de TABATA consiste à exécuter huit mouvements qui sont répétés 8 fois pendant 20 secondes. Cette formule est excellente pour une remise en forme ou pour la maintenir. Accessible à tous les niveaux.

La session débutera le 7 septembre.

Horaire : Les mardis à 18 h 30
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6e Avenue)
Matériel : Apportez un tapis de sol ou serviette recommandé
Coût : 150,00 $ / 15 semaines (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Places limitées : 30 personnes

Information et inscription :
Jezabelle Legendre au 450 209-1510

PLACES LIMITÉES !

Cours de Hockey Cosom

(HOCKEY INTÉRIEUR) → 3e à la 6e année du primaire

L'entraineur enseignera une partie technique aux joueurs (euses) et bien entendu, des matchs sont aux rendez-vous.

La session débutera le mercredi 15 septembre.

Équipement obligatoire : Bâton de hockey avec une palette en plastique de tous types (sans ruban gommé), jambières de deck ou protèges tibias de soccer, gants de hockey, lunettes de protection et souliers sportifs d'intérieur.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu : Gymnase du centre communautaire

Coût : 50$ / 8 cours (Payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement).

Information et inscription : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

ZUMBA FITNESS
(ADOS-ADULTES)

Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique entrainante.

La session débutera le mercredi 8 septembre.

Horaire : Les mercredis à 20 h 00
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6e Avenue)
Coût : 130$/12 semaines (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624

COURS DE SKATEBOARD
(8 ANS ET PLUS)

Cours d'initiation aux techniques de bases du skateboard et à sa pratique.

La session débutera le mardi 7 septembre.

Horaire : Les mardis de 18 h 00 à 19 h 00
Lieu Skate-park de Sainte-Hélène
Matériel : casque, protège-coudes et genoux, souliers de sport (semelle plate) OBLIGATOIRE
Coût : 95$ / 5 cours (payable au premier cours et en argent comptant ou par chèque)

Information et inscription :
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

À SURVEILLER [ANNULATION POSSIBLE]

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La ligue de badminton à Sainte-Hélène-de-Bagot **débutera le 13 septembre.**

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (Récréatif)
(Début : Lundi 13 septembre)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h 00 (Compétitif)
(Début : Jeudi 16 septembre)

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4e avenue)

Coût : 40$/session (Résident)
50$/session (Non-résident)

Inscription au gymnase :
Les 13 et 16 septembre de 18 h 30 à 20 h.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

GYMNASTIQUE (6 À 8 ANS)

Cours d'initiation à la gymnastique par le biais de mouvements plus ou moins acrobatiques.

La session **débutera le mardi 14 septembre.**

Horaire : Les mardis de 18h30 à 19h30

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4e avenue)

Coût : 90$ / 10 cours (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS RECHERCHÉS

Vous avez envie de relever de nouveaux défis ?
Joignez-vous à une superbe équipe de bénévoles dévoués. S'impliquer dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre Municipalité.

Pour plus d'information ou pour devenir membre bénévole du comité des loisirs, communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310 ou par courriel au loisir@saintehelenedebagot.com.

Au plaisir de vous accueillir parmi nous!

Cuisines Collectives

Les cuisines collectives seront finalement de retour une fois par mois à partir de septembre à la cuisine du centre communautaire (421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot). L'animatrice assistera les participants dans la préparation de recettes saines et à bas prix tout en enseignant des techniques de cuisine, le tout pour 15 $ par cuisine collective.

Inscription et information ?
450 261-1110
lamoissonmaskoutaine.qc.ca.

La Moisson Maskoutaine · MRC de Maskoutains · Desjardins

LA FÊTE NATIONALE 2021

Pour cette édition bien particulière de la Fête Nationale, le Comité des loisirs tenait à souligner cette journée et festoyer avec les gens de chez nous. C'est sous le thème de « La Fête Nationale vient jusqu'à vous! » que des performances mobiles du groupe Bonté Divine et de Jimmy Stratosphère ont fait vibrer notre village tout au long de l'après-midi du jeudi 24 juin, pour le bonheur des petits et grands. Le tout fut capté et diffusé en direct sur la page Facebook des loisirs Ste-Hélène par Monsieur André Demeule et son équipe hors pair. Cette diffusion a permis de regarder le spectacle en simultané d'un peu partout à travers le Québec.

L'équipe du Marché Bonichoix était aussi de la parade. Ils ont distribué ballons et MrFreeze pour rafraichir tous les gens du village en cette belle journée ensoleillée. Les camions de rues de Queues de Castor et Cornet en cavale étaient présents dans le stationnement du presbytère pour le régal de tous, sans oublier la cantine Chez Méli qui avait arboré ses décorations de la Fête Nationale.

Nous ne pourrions passer sous le silence la grande implication des pompiers de Sainte-Hélène qui ont assuré la sécurité et la circulation des spectacles mobiles tout au long de la journée.

En terminant, le Comité des loisirs tient à remercier ses généreux commanditaires : **Transport Petit, Roulottes AS Lévesque, Marché Bonichoix, Flying J ainsi que toutes les personnes et bénévoles** qui ont contribués si généreusement à cette fête. Nous pouvons dire MISSION ACCOMPLIE!

MILLE MERCIS et à l'an prochain!

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2021

MUNICIPALITÉ	2022		2021	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Sainte-Hélène-de-Bagot 2021 : **Du 17 au 23 septembre** Les dates présentées dans le présent calendrier pourraient être modifiées, sans préavis, notamment pour répondre aux directives qui pourraient être émises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	1
	Rue Lachapelle	7	4e Avenue	11
	Rue Gilles	2	3e Rang	33
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2e Rang	86
	Rue Nathalie	2		
	Rue Lamontagne	14		
	Rue Bélanger	8		
	4e rang	54		
	Chemin Richard	5		
	5e Avenue	1		
	1re Avenue	3		
TOTAL :		**146**		**157**

RAPPEL

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.**

PROCÈS-VERBAL - 6 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 6 juillet 2021, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert;

SONT ABSENTS : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 152-07-2021

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
6.1 Comptes à payer
6.2 Dépôt - état comparatif
6.3 Représentation juridique – directeur des travaux publics – monsieur Luc Gélinas
6.4 Règlement 562-2020 décrétant une dépense de 5 170 000$ et un emprunt de 5 170 000$ pour la construction d'une nouvelle station d'épuration
6.5 Entente intermunicipale – service juridique de la MRC des Maskoutains - demande d'adhésion
6.6 Congrès annuel FQM – 30 septembre au 2 octobre 2021
6.7 Mandat - récupération additionnelle de TPS et de TVQ
7. TRANSPORT ROUTIER
7.1 Personne désignée pour régler les mésententes - nomination
7.2 Déneigement rues privées 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 – octroi de contrat ANNULÉ
7.3 Achat - regard – canalisation d'un fossé situé près de la voie ferrée
7.4 Remplacement de la conduite d'eau potable – 5e Avenue – mandat à WaterOClean REPORTÉ
7.5 Programme TECQ – mandat ingénierie – plans et devis et surveillance – rang Sainte-Hélène
7.6 Ponceau rang Saint-Augustin – mandat ingénierie – plans et devis et surveillance REPORTÉ
7.7 Travaux de resurfaçage 2021 – décompte progressif no 1 – Sintra inc.
7.8 Déneigement - puits 2e Rang - hiver 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024 – octroi du contrat
7.9 Assouplissements à la loi sur les ingénieurs – appui
7.10 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 578-2021 abrogeant le règlement numéro 567-2020 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner
7.11 Achat panneaux – zones piétonnières
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1 Appareils respiratoires – service de sécurité incendie – octroi du contrat
8.2 Service incendie – demandes du mois
9. HYGIÈNE DU MILIEU
9.1 Surveillance de chantier sans résidence - construction – usine d'épuration RBS – octroi de contrat – abrogeant la résolution 150-06-2021
9.2 Gestion d'infrastructures et suivi des résultats d'analyses – usine temporaire des eaux usées – octroi de contrat
9.3 Usine des eaux usées – installation d'une caméra – contrat REPORTÉ
9.4 Usine des eaux usées – contrat de construction – mandat à Sylvestre et associés – suivi du devis d'appel d'offres et délais d'exécution
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10.1 Désignation d'un responsable – article 105 de la loi sur les compétences municipales – cours d'eau
10.2 Nom de la voie de circulation privée du projet de Vision DR
11. LOISIRS ET CULTURE
11.1 Maison de la famille – ateliers « Bouger avec mon enfant »
11.2 Construction d'une patinoire (deck hockey) – appel d'offres sur invitation
11.3 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) - demande
11.4 Municipalité amie des aînés (MADA) – comité de pilotage – création et constitution – approbation
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 153-07-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2021 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2021;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances du 1er et du 8 juin 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de

l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 154-07-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 30 juin 2021 :

- Comptes pour approbation : 41 339,66$
- Salaires : 41 390,34$
- Comptes à payer : 424 809,30$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 juin 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 REPRÉSENTATION JURIDIQUE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – MONSIEUR LUC GÉLINAS

Résolution numéro 155-07-2021

Considérant la fonction de monsieur Luc Gélinas à titre de directeur des travaux publics à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que la Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de mandater monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics, pour représenter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot auprès de n'importe quelle instance judiciaire du Québec.

6.4 RÈGLEMENT 562-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 170 000$ ET UN EMPRUNT DE 5 170 000$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Résolution numéro 156-07-2021

Attendu que ce conseil s'est fait confirmer une subvention gouvernementale dans le cadre du programme PRIMEAU;

Attendu que le conseil désire décréter la construction d'une nouvelle station d'épuration suivant les plans et devis préparés par WaterOClean, portant les numéros W1100-002, 2021-03-01 et W1100-001, 2020-07-31, en date du 2 mars 2021 et 15 juillet 2020;

Attendu que les coûts reliés à la construction d'une nouvelle station d'épuration sont évalués à 5 170 000$;

Attendu que ces travaux sont admissibles à une aide financière gouvernementale du programme PRIMEAU pour la réalisation de ces travaux pour un montant maximal de 3 682 158$ (confirmé en date du 26 mai 2021) jointe en **Annexe « E »** et dans le cadre d'une demande au programme de la taxe sur l'essence (TECQ) pour un montant de 204 582$;

Attendu que le conseil considère qu'il est équitable de prévoir une contribution de l'ensemble de la municipalité pour la part relative aux immeubles communautaires situés dans le secteur;

Attendu que le conseil juge cependant que le secteur visé doit supporter seul les coûts non subventionnés des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration;

Attendu que les conditions exigées par l'article 1061 du *Code municipal* sont rencontrées, ce règlement ne requiert que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qu'au moins la moitié du coût des travaux décrétés fait l'objet d'une subvention et que le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1er juin 2021 (article 445 du *Code municipal* du Québec);

Considérant que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal à la séance du 1er juin 2021; En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, le conseil a tenu la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Considérant qu'en raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, le conseil a tenu la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de la présente séance du conseil;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement à adopter;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

Le conseil décrète ce qui suit:

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal de notre site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet ADMINISTRATION MUNICIPALE / CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS-VERBAUX ET VIDÉOCONFÉRENCES /

6.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE JURIDIQUE DE LA MRC DES MASKOUTAINS - DEMANDE D'ADHÉSION

Résolution numéro 157-07-2021

Considérant l'entente intermunicipale – service juridique de la MRC des Maskoutains;

Considérant que les onze municipalités suivantes sont déjà participantes à l'entente :
La Présentation;
Saint Barnabé Sud;
Saint Bernard de Michaudville;
Saint Damase;
Sainte Madeleine;
Sainte Marie Madeleine;
Saint Jude;
Saint Louis;
Saint Marcel de Richelieu;
Saint Simon;
Saint Valérien de Milton.

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot doit obtenir le consentement de toutes les municipalités parties à cette entente;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot doit accepter les conditions établies entre les parties;

Considérant que l'adhésion est valable pour la durée non écoulée de l'entente;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite adhérer au service juridique de la MRC des Maskoutains – Partie 11;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente d'adhésion au service juridique (Partie 11) de la MRC des Maskoutains, tel que présenté, à compter du 1er janvier 2022, et, souhaite obtenir le consentement de toutes les municipalités parties à cette entente; et

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

6.6 CONGRÈS ANNUEL FQM – 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2021

Résolution numéro 158-07-2021

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel au Centre des congrès de Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de monsieur le maire Stéphan Hébert, messieurs les conseillers Réjean Rajotte et Jonathan Hamel au congrès annuel de la FQM, et d'autoriser le paiement de 815$ (coût approximatif) chacun avant taxes pour l'inscription, ainsi que tous les frais inhérents au congrès, selon la règlementation en vigueur, et sur présentation de pièces justificatives.

6.7 MANDAT - RÉCUPÉRATION ADDITIONNELLE DE TPS ET DE TVQ

Résolution numéro 159-07-2021

Considérant que des sommes additionnelles pourraient être réclamées pour la TPS et TVQ;

Considérant que Planitaxe (Éthier avocats inc.) ont l'expertise pour effectuer les réclamations supplémentaires;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu à l'unanimité

Que le mandat soit donné à Planitaxe (Éthier avocats inc.) tel que le contrat présenté pour une commission équivalente à trente-cinq pour cent (35 %), calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales.

Que Sylvie Viens, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce mandat.

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PERSONNE DÉSIGNÉE POUR RÉGLER LES MÉSENTENTES - NOMINATION

Résolution numéro 160-07-2021

Considérant l'article 35 de la loi sur les compétences municipales;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de nommer le directeur des travaux public, monsieur Luc Gélinas, pour régler les mésententes mentionnées à l'article 35 de la loi sur les compétences municipales et toutes autres mésententes survenant sur le territoire de la Municipalité.

7.2 DÉNEIGEMENT RUES PRIVÉES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 – OCTROI DE CONTRAT

ANNULÉE

7.3 ACHAT - REGARD – CANALISATION D'UN FOSSÉ SITUÉ PRÈS DE LA VOIE FERRÉE

Résolution numéro 161-07-2021

Considérant que l'égouttement des eaux de ce secteur de la Municipalité s'effectue par le fossé situé près de la voie ferrée;

Considérant que des travaux de canalisation seront effectués;

Considérant l'urgence d'acheter un regard pour les besoins de la Municipalité;

Considérant que le maire a donné l'autorisation de commander le regard et que le tout serait entériné à la prochaine séance de conseil;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat effectué pour un regard chez Excavation Tourville inc. au coût de 2 913$ plus taxes.

7.4 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – 5e AVENUE – MANDAT À WATEROCLEAN

REPORTÉE

7.5 PROGRAMME TECQ – MANDAT INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE – RANG SAINTE-HÉLÈNE

Résolution numéro 162-07-2021

Considérant que la programmation no 1 de la TECQ a été acceptée le 15 juin 2021 comprenant des travaux de pavage sur le rang Sainte-Hélène sur environ 800 mètres;

Considérant les soumissions reçues :

- WaterOClean 16 000,00$ plus taxes
- MRC des Maskoutains 7 212,80$

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, qu'un mandat soit donné à la MRC des Maskoutains pour la conception des plans et devis au coût 7 212,80$ pour le pavage du rang Sainte-Hélène.

7.6 PONCEAU RANG SAINT-AUGUSTIN – MANDAT INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE

REPORTÉE

7.7 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 2021 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – SINTRA INC.

Résolution numéro 163-07-2021

Considérant que des travaux de resurfaçage ont été réalisés par Sintra inc.;

Considérant le décompte progressif no 1 reçu de la MRC des Maskoutains et qui tient compte de la retenue de 5% prévue au contrat après réception provisoire;

Considérant la recommandation de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le décompte progressif no 1 et de procéder au paiement de 187 707,47$ taxes incluses à Sintra inc.

7.8 DÉNEIGEMENT - PUITS 2E RANG - HIVER 2021 -2022 / 2022-2023 / 2023-2024 – OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 164-07-2021

Considérant que le déneigement du puits du 2e Rang doit être effectué sur notre demande;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Irrigation Marcel Girard et fils inc. pour le déneigement du puits au 2e Rang et sur demande de la Municipalité au coût de 100$/sortie avant taxes pour trois ans pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

7.9 ASSOUPLISSEMENTS À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS – APPUI

Résolution numéro 165-07-2021

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté le 24 septembre 2020 le projet de loi numéro 29 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées;

Considérant que la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) a notamment été modernisée par le biais de l'adoption de ce projet de loi;

Considérant que le champ d'exercice de l'ingénierie ainsi que les activités réservées à l'ingénieur ont été redéfinis dans le cadre de cette modernisation de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9);

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9), l'aménagement des dépendances aux ouvrages routiers ainsi que l'aménagement de structures servant à l'aménagement ou à l'utilisation des eaux sont des activités réservées à l'ingénieur;

Considérant que selon le Règlement concernant les ouvrages exclus de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r.10.2), seuls les ponceaux rencontrant l'ensemble des quatre exigences prévues à ce règlement sont soustraits de l'application de cette loi;

Considérant que ces changements apportés à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) ont un impact considérable pour les municipalités, principalement en ce qui concerne la réalisation de travaux de voirie courants qui sont considérés comme étant des ouvrages d'ingénierie impliquant qu'elles doivent obtenir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et recourir à un ingénieur pour effectuer la surveillance et l'inspection de tels travaux;

Considérant que l'actualisation de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) a également des incidences lors d'interventions relatives à l'aménagement et à l'entretien des cours d'eau dont la compétence relève des MRC;

Considérant que les municipalités et les MRC auront davantage besoin de faire appel à un ingénieur pour des travaux relativement simples, dont l'installation de ponceaux de faible diamètre, ce qui engendrera des frais et des délais importants;

Considérant que les municipalités ont des employés qualifiés dans leur service des travaux publics ayant les compétences pour effectuer certains travaux routiers sans l'intervention d'un ingénieur et leur permettant de les réaliser sans délai et à un moindre coût pour les contribuables;

Considérant qu'une nouvelle disposition a également été intégrée à l'article 24 de la *Loi sur les ingénieurs* (RLRQ, c. I-9) stipulant que nul ne peut utiliser ou permettre que soit utilisé pour la réalisation d'un ouvrage visé à l'article 3 de cette loi, un plan ou un devis non signé et scellé par un ingénieur;

Considérant que cette modalité implique que les municipalités et les MRC ont maintenant la responsabilité de requérir de tels plans et devis lorsque la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) le prévoit, que ce soit dans le cadre de travaux qu'elles réalisent à leurs propres fins ou dans le cadre de l'application de leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement lors de l'octroi de permis de construction;

Considérant que le fait par une municipalité ou une MRC de permettre que soient utilisés des plans non conformes à cette disposition la rend passible d'amendes substantielles et de poursuites judiciaires;

Considérant que les municipalités et MRC ont été peu informées quant à leur obligation de requérir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et des moyens concrets pour s'assurer que de tels plans et devis sont requis selon la nature des travaux;

Considérant que la MRC de Papineau a adopté une résolution, le 17 mars dernier, demandant au gouvernement d'apporter des correctifs à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) afin d'éviter aux municipalités des frais importants d'ingénierie dans le cadre de la réalisation de certains travaux routiers et que ladite résolution a été transmise à l'ensemble des MRC du Québec;

Considérant que la MRC de Portneuf a adopté une résolution, le 21 avril 2021, demandant également des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9);

Considérant que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté une résolution, le 3 mai 2021, joignant sa voix à la démarche

initiée par la MRC de Papineau, par le biais de sa résolution numéro 2021.05.23;

Considérant que la MRC des Maskoutains a adopté la résolution 21-06-195 appuyant la résolution de la MRC de Papineau;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

D'appuyer la démarche initiée par la MRC de Papineau demandant au gouvernement d'apporter des assouplissements à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9) pour permettre aux municipalités et aux MRC de pouvoir procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec; et

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Papineau, à la MRC de Portneuf, aux municipalités de la MRC des Maskoutains, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire.

7.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 578-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 567-2020 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSES DE STATIONNER

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Mathieu Daigle, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 578-2021 abrogeant le règlement numéro 567-2020 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet d'ajouter deux secteurs où le stationnement sera interdit. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

7.11 ACHAT PANNEAUX – ZONES PIÉTONNIÈRES

Résolution numéro 166-07-2021

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil procède à l'achat de panneaux de non-stationnement pour les zones piétonnières sur le territoire chez Martech inc. au coût de 3 735,00$ plus taxes.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 APPAREILS RESPIRATOIRES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 167-07-2021

Considérant la résolution 135-06-2021 pour aller en appel d'offres SEAO pour l'achat d'appareils respiratoires;

Considérant l'ouverture des soumissions en date du 28 juin 2021 :

- Aréo-feu ltée 122 472,77$ taxes incluses

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour l'achat d'appareils respiratoires à Aréo-feu ltée au coût de 122 472,77$ taxes incluses.

Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à partir de 2022.

8.2 SERVICE INCENDIE – DEMANDES DU MOIS

Résolution numéro 168-07-2021

Considérant les demandes formulées pour le service incendie émises par Francis Rajotte, directeur du service incendie, présentées au conseil municipal;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que les items suivants soient achetés:

- Lampe de poche (2) 175,00$/ch. plus taxes
- Aspiro 2.5 x 10 pi avec raccord 164,50$ plus taxes
- Aspiro 2,5 x 10 pi sans raccord 115,00$ plus taxes
- Gant (1) 197,50$ plus taxes

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SURVEILLANCE DE CHANTIER SANS RÉSIDENCE - CONSTRUCTION – USINE D'ÉPURATION RBS – OCTROI DE CONTRAT – ABROGEANT LA RÉSOLUTION 150-06-2021

Résolution numéro 169-07-2021

Considérant la résolution 82-04-2021 pour une deuxième demande de prix pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées qui sera située au 425, Chemin Hébert;

Considérant les demandes de prix reçus :

- WaterOClean 64 500$ plus taxes

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Considérant la résolution 150-06-2021 pour l'octroi du contrat;

Considérant que la résolution se doit d'être plus précise;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine d'épuration (RBS) à WaterOClean au coût de 64 500$ plus taxes.

Il s'agit d'une surveillance partielle de 30 heures/semaine. Une feuille de temps mensuelle sera remise à la municipalité et les heures

supplémentaires seront payées au taux horaire de 75$/heure après autorisation au préalable du temps supplémentaire par la direction générale.

La résolution 150-06-2021 est abrogée.

9.2 GESTION D'INFRASTRUCTURES ET SUIVI DES RÉSULTATS D'ANALYSES – USINE TEMPORAIRE DES EAUX USÉES – OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 170-07-2021

Considérant l'importance d'une saine gestion d'infrastructures et de fonctionnement pour assurer une bonne transition de l'usine temporaire vers la construction de la nouvelle usine;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, unanimement, que la compagnie WaterOClean soit engagée pour effectuer la gestion d'infrastructures et le suivi des résultats d'analyses de l'usine temporaire des eaux usées au coût de 20 000$ plus taxes jusqu'à la fin de la construction de la nouvelle usine.

9.3 USINE DES EAUX USÉES – INSTALLATION D'UNE CAMÉRA – CONTRAT

REPORTÉE

9.4 USINE DES EAUX USÉES – CONTRAT DE CONSTRUCTION – MANDAT À SYLVESTRE ET ASSOCIÉS – SUIVI DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Résolution numéro 171-07-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, unanimement, que la directrice générale soit autorisée à donner un mandat à Sylvestre et associés afin d'exécuter le suivi du devis d'appel d'offres et les délais d'exécution pour le contrat de construction de l'usine des eaux usées octroyé à Construction Thorco inc.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE – ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – COURS D'EAU

Résolution numéro 172-07-2021

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains signée en novembre 2006, la Municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé qui exerce la fonction de personnel désigné au sens de l'article 105 de la LCM;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le nom de la personne qui exerce cette fonction;

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics, soit nommé pour agir comme personne désignée en vertu de l'article 105 de la LCM.

10.2 NOM DE LA VOIE DE CIRCULATION PRIVÉE DU PROJET DE VISION DR

Résolution numéro 173-07-2021

Considérant qu'un nom doit être donné pour les personnes qui demeureront dans les immeubles du projet de Vision DR situé au bout de la rue Paul-Lussier, # lot 6 284 594;

Considérant que c'est une voie de circulation privée qui appartiendra à Vision DR;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

De nommer la future voie de circulation privée sur ce projet : Place Paul-Lussier

De mandater la direction générale pour procéder avec ce dossier à la Commission de toponymie du Québec s'il y a lieu.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 MAISON DE LA FAMILLE – ATELIERS « BOUGER AVEC MON ENFANT »

Résolution numéro 174-07-2021

Considérant que les ateliers visent à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux aient toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

Considérant que la Municipalité s'engage à offrir gratuitement le local ainsi que du matériel de base : tables, chaises, cafetière, matériel du camp de jour;

Considérant que le projet a été refinancé dans le cadre du FDR (Fonds de développement rural) pour l'année 2021-2022;

Considérant que ces ateliers ont été très appréciés des citoyens;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

De reconduire les ateliers « Bouger avec mon enfant » pour 2021-2022. Il n'y aura aucun débourser à effectuer.

De permettre l'utilisation gratuite des locaux et du matériel déjà sur place.

11.2 CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE (DECK HOCKEY) – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Résolution numéro 175-07-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'aller en appel d'offres sur invitation pour la construction d'une patinoire (deck hockey).

11.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) - DEMANDE

Résolution numéro 176-07-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation du projet de l'atelier des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à payer sa part des coûts admissibles au projet et à

payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désigne Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

11.4 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – COMITÉ DE PILOTAGE – CRÉATION ET CONSTITUTION – APPROBATION

Résolution numéro 177-07-2021

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a accepté par la résolution numéro 204-10-2020 de participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action afférent ainsi que de mettre à jour sa politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

Considérant qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA, tel que stipulé à l'article 3.3.3 de l'entente Municipalités amies des aînés, avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

Considérant qu'il est exigé que le comité soit minimalement constitué de deux sièges pour des personnes représentant les aînés, soit des organismes ou des personnes aînées, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier aînés de la municipalité;

Considérant que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité de pilotage MADA;

Considérant que la chargée de projet de la MRC siègera d'office à ce comité et coordonnera les travaux de mise à jour de la politique locale et de son plan d'action avec le comité de pilotage;

Considérant que le mandat du comité de pilotage est la réalisation des étapes de la démarche MADA pour la mise à jour de la politique locale ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique des aînés et de son plan d'action;

En conséquence, sur la proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, unanimement,

D'approuver la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action ; et

De nommer les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit le 6 juillet 2021:

- Élu responsable des aînés de la municipalité :
  M. Réjean Rajotte, conseiller
- Représentant administratif de la municipalité :
  Mme Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs
- Représentant aînés de la municipalité :
  Mme Gisèle Laliberté, vice-présidente FADOQ
- Représentant aînés de la municipalité :
  Mme Cécile Petit, secrétaire FADOQ
- Représentant aînés de la municipalité :
  M. François Demeule, administrateur FADOQ
- Représentant de la MRC des Maskoutains :
  Élyse Simard, chargée de projet
- Représentant du CISSS :
  Marie-Pier Lévesque St-Onge, organisatrice communautaire

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 178-07-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance à 20h00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire
Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL - 10 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 10 août 2021, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

SONT ABSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. *(Code municipal du Québec - article 147)*

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2021

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 179-08-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes à payer
6.2 Dépôt - état comparatif
6.3 Enseigne numérique – électricité – contrat
6.4 Comité de santé et de sécurité - démission d'un membre
6.5 Conditions salariales – coordonnatrice en loisirs et journalier aux travaux publics 2021
6.6 Offre d'emploi – directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Pavage – rang Sainte-Hélène – appel d'offres SEAO
7.2 Règlement 578-2021 abrogeant le règlement numéro 567-2020 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse et aux défenses de stationner
7.3 Ponceau rang Saint-Augustin – mandat ingénierie – plans et devis et surveillance
7.4 Ponceau rang Saint-Augustin – appel d'offres SEAO
7.5 Coin chemin Hébert et 3e Rang – mandat – arpenteur

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2e génération)
8.2 Service incendie - poste de personnel de soutien – Monsieur Olivier St-Georges Gallant - nomination

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Remplacement de la conduite d'eau potable – 5e Avenue – mandat – plans, devis et surveillance
9.2 Remplacement de la conduite d'eau potable – 5e Avenue – appel d'offres SEAO
9.3 Usine des eaux usées – résiliation contrat – Construction Thorco inc.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Appui de la demande de la municipalité de Saint-Liboire à la MRC des Maskoutains pour se doter d'un service d'inspection en bâtiments et environnement

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Gymnase – centre communautaire – cire
11.2 Congrès virtuel – « CALM » de l'AQLM - inscription
11.3 Comité des loisirs Ste-Hélène – subvention 2021

12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 180-08-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 181-08-2021

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 6 août 2021 :

- Comptes pour approbation (juillet et août): 36 922,75$
- Salaires (juillet et août) : 50 295,94$
- Comptes à payer : 127 567,12$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 6 août 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport *(article 176.4 du Code Municipal du Québec)*:

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 ENSEIGNE NUMÉRIQUE – ÉLECTRICITÉ – CONTRAT

Résolution numéro 182-08-2021

Considérant les demandes de prix faites pour l'électricité servant à la pose de l'enseigne numérique sur le terrain de l'ancien presbytère :

- Services spécialisés Remo 795$ plus taxes

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour l'électricité à la compagnie Services spécialisés Remo au coût de 795$ plus taxes afin de pouvoir procéder à l'installation d'une enseigne numérique sur le terrain de l'ancien presbytère.

6.4 COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ - DÉMISSION D'UN MEMBRE

Résolution numéro 183-08-2021

Considérant que M. Luc Gélinas a donné sa démission ne voulant plus faire partie du Comité de santé et sécurité;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que le Comité de santé et de sécurité (CSS) soit formé de :

- Martin Doucet, conseiller
- Marc Durocher, opérateur en eaux et journalier aux travaux publics
- David Lebel, assistant-directeur au service de sécurité incendie
- Sylvie Viens, directrice générale

6.5 CONDITIONS SALARIALES – COORDONNATRICE EN LOISIRS ET JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS 2021

Résolution numéro 184-08-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de modifier les conditions salariales du personnel suivant :

- Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs, rétroactivement au 26 juillet 2021
- Christian Bazman, journalier aux travaux publics, à partir du 16 août 2021.

6.6 OFFRE D'EMPLOI – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Résolution numéro 185-08-2021

Considérant que Mme Sylvie Vanasse a annoncé qu'elle prendra sa retraite en décembre 2022;

Considérant que le conseil désire effectuer une transition facilitant la prise en charge du poste;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'une offre d'emploi soit publiée pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 PAVAGE – RANG SAINTE-HÉLENE – APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 186-08-2021

Considérant le contrat d'ingénierie octroyé à la MRC des Maskoutains par la résolution 162-07-2021;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la MRC des Maskoutains à aller en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour le pavage du rang Sainte-Hélène.

7.2 RÈGLEMENT 578-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 567-2020 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSE DE STATIONNER

Résolution numéro 187-08-2021

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2021 *(article 445 du Code municipal du Québec)*;

Considérant que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal à la séance du 6 juillet 2021; Il y a eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement à adopter;

Considérant que le *v* (CRS) adopté par le Gouvernement du Québec s'applique sur tous les chemins publics, incluant les chemins municipaux;

Considérant les pouvoirs conférés aux Municipalités par le *Code Municipa*l et le *Code de la Sécurité routière* (CSR);

Considérant que la Municipalité a le pouvoir d'adopter et de modifier des règlements relatifs à la circulation, à la vitesse, aux arrêts et au stationnement à certains endroits stratégiques et à certaines intersections particulièrement achalandées sur son territoire et d'autoriser certaines personnes à émettre un constat d'infraction lors d'une infraction à une disposition d'un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement;

Considérant que dans certains endroits de la Municipalité, la circulation, la vitesse, les arrêts et le stationnement des véhicules cause de nombreux problèmes de circulation et constitue un danger pour la sécurité des usagers des rues de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité est desservie à ces fins par la Sûreté du Québec depuis la signature de l'entente de fourniture de services intervenue entre la Sûreté du Québec et la MRC des Maskoutains, le 16 juin 1998;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement 578-2021 abrogeant le règlement numéro 567-2020 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal de notre site Internet au www.saintehelenedebagot.com sous l'onglet ADMINISTRATION MUNICIPALE / CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS-VERBAUX ET VIDÉOCONFÉRENCES /

7.3 PONCEAU RANG SAINT-AUGUSTIN – MANDAT INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE

Résolution numéro 188-08-2021

Considérant que des travaux de réparation pour un ponceau sur le rang Saint-Augustin sont nécessaires;

Considérant les soumissions reçues :

WaterOClean 9 200$ plus taxes

MRC des Maskoutains 9 731,30$

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, qu'un mandat soit donné à la MRC des Maskoutains pour la conception des plans, devis et surveillance au coût de 9 731,30$ pour des travaux de réparation pour un ponceau sur le rang Saint-Augustin (près du 700, rang Saint-Augustin).

7.4 PONCEAU RANG SAINT-AUGUSTIN – APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 189-08-2021

Considérant le contrat d'ingénierie octroyé à la MRC des Maskoutains par la résolution 188-08-2021;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la MRC des Maskoutains à aller en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour la réparation du ponceau du rang Saint-Augustin.

7.5 COIN CHEMIN HÉBERT ET 3E RANG – MANDAT - ARPENTEUR

Résolution numéro 190-08-2021

Considérant qu'il y a un litige avec le propriétaire du 402, Chemin Hébert;

Considérant que les élus désirent clarifier la situation;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat à l'arpenteur Dominique Gingras pour effectuer les relevés d'arpentage du coin du chemin Hébert et du 3e Rang (longeant le terrain du 402, Chemin Hébert) au coût de 800$ à 1000$ plus taxes.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2E GÉNÉRATION)

Résolution numéro 191-08-2021

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

Attendu que les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

Attendu que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Attendu que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

Attendu qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. »

Attendu que la Municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

Attendu que le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Maskoutains (2e génération);

Attendu que le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal du 10 août 2021;

En conséquence, sur proposition de Pierre Paré, et appuyée par Mathieu Daigle;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains (2e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

8.2 SERVICE INCENDIE - POSTE DE PERSONNEL DE SOUTIEN – MONSIEUR OLIVIER ST-GEORGES GALLANT - NOMINATION

Résolution numéro 192-08-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la nomination de monsieur Olivier St-Georges Gallant au poste de personnel de soutien au service de sécurité incendie.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – 5E AVENUE – MANDAT – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE

Résolution numéro 193-08-2021

Considérant que la Municipalité désire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable sur la 5e Avenue sur environ 800 mètres;

Considérant les soumissions reçues de :

- WaterOClean 19 800$ plus taxes;
- Consumaj 65 000$ plus taxes;
- WSP 72 960$ plus taxes.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'ingénierie à la compagnie WaterOClean pour effectuer les plans et devis, les demandes d'autorisation aux instances concernées et pour la surveillance des travaux projetés de remplacement de la conduite d'eau potable sur la 5e Avenue pour un montant de 19 800$ avant taxes conformément à sa soumission.

Ces travaux consistent à remplacer la conduite de 2'' existante à 4''

sur une longueur d'environ 800 mètres sur la 5e Avenue de la rue Principale jusqu'au rang Sainte-Hélène incluant les branchements.

9.2 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – 5E AVENUE – APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 194-08-2021

Considérant le contrat d'ingénierie octroyé à WaterOClean par la résolution 193-08-2021;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la compagnie WaterOClean à aller en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour le remplacement de la conduite d'eau potable – 5e Avenue.

9.3 USINE DES EAUX USÉES – RÉSILIATION CONTRAT – CONSTRUCTION THORCO INC.

Résolution numéro 195-08-2021

Considérant que Construction Thorco inc. n'a pas respecté les modalités prévues au contrat octroyé par la résolution 137-06-2021 pour la construction de l'usine d'épuration RBS tel que notamment indiqué dans les correspondances acheminées par Sylvestre Avocats Notaires inc.;

Considérant l'expiration du délai contenu à la lettre de mise en demeure transmise à Construction Thorco inc. et qu'aucune entente n'est intervenue entre les parties;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que le contrat octroyé à Construction Thorco inc. est résilié avec préjudices pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, laquelle réserve ses droits à l'encontre de Construction Thorco inc.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 APPUI DE LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR SE DOTER D'UN SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 196-08-2021

Considérant la pénurie de main d'œuvre dans tous les secteurs et encore plus dans le secteur en urbanisme et qu'il est difficile de se trouver des ressources;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire demande à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot un appui à sa demande à la MRC des Maskoutains pour se doter dans son service d'urbanisme, d'un service d'inspection en bâtiments et en environnement avec des ressources qui seraient attitrées aux municipalités qui voudraient y adhérer, comme il se fait dans d'autres MRC, entre autres celle d'Acton Vale;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot appuie la demande de la municipalité de Saint-Liboire à la MRC des Maskoutains afin qu'elle se dote d'un service d'inspection en bâtiment et environnement.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 GYMNASE – CENTRE COMMUNAUTAIRE – CIRE

Résolution numéro 197-08-2021

Considérant que le gymnase doit être ciré avant l'entrée des classes;

Considérant que le conseil désire donner le contrat à une firme externe;

Considérant la soumission reçue :

- Les Experts de l'entretien 1 700$ plus taxes (sans décapage)

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le mandat à Les Experts de l'entretien pour effectuer le cirage du gymnase du centre communautaire dans la semaine du 23 août 2021 au coût de 1 700$ plus taxes (sans décapage).

11.2 CONGRÈS VIRTUEL – « CALM » de l'AQLM - INSCRIPTION

Résolution numéro 198-08-2021

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la coordonnatrice des loisirs de s'inscrire au congrès virtuel « CALM » de l'Association québécoise du Loisir municipal (AQLM) au coût de 250,00$ avant taxes qui aura lieu les 6 et 7 octobre 2021. Le coût pourrait être divisé en 2 par le partage avec la coordonnatrice de Saint-Hugues.

11.3 COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE – SUBVENTION 2021

Résolution numéro 199-08-2021

Considérant qu'il y a eu des dépenses supplémentaires relativement à la Covid-19 pour le camp de jour;

Considérant qu'il n'y a pas eu de subvention de versée en 2021;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, qu'une subvention au montant de 5 000$, soit versée au Comité des Loisirs Ste-Hélène pour le camp de jour estival.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 200-08-2021

Sur proposition de Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h05.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions *(article 142 (2) du Code municipal)*.

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE
DÉPOSITAIRE
DRAINVAC
MVAC
JohnnyVac
VAPORE
Francis Rajotte
450 502-7349
francis@aspirateurfr.com
2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0
Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793
Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
Député de Johnson
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec

ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE
SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL
450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com
305, 5e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU
WARWICK
1, ROUTE 116 Est
VICTORIAVILLE
389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N
DRUMMONDVILLE
5224, BOUL. ST-JOSEPH
888-797-3286
GROUPEDGP.COM
info@groupedgp.com
RBQ : 8335-7996-13

RBQ 8348-4337-09
CONSTRUCTION P.ROY inc.
QUALITÉ SERVICE
450 791-2221
PATRICK ROY, président
Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués
865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Accès pharma chez Walmart
Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
Livraison gratuite dans votre secteur
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

Sophie Joubert
décoratrice designer
Services complets de décoration
d'aménagement intérieur
Déco design
450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS

DF COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE
DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES
450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com
TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS
RBQ 8335-0868-42

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.
450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot
Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

LUSSIER CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com

Bon retour en classe

AUX ÉTUDIANTS, AU PERSONNEL ENSEIGNANT
AINSI QU'À TOUS LES PARENTS!

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**
SUIVEZ-NOUS SUR facebook

HÉLY ÉLECTRIQUE INC.
Yves Léonard
329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01
Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

GARAGE DENIS LORANGE
337, 3e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0
Débosselage Peinture
Anti-rouille | Redressement de châssis
Pose de pare-brise | Estimation d'assurance
450.791.2217 FAX: 450.791.2219

FDF
Plomberie et Services
Une Entreprise de Francis Dussault
450-209-7326 servicesfdf@gmail.com

G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION
RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

PUREBEDDING
Ripe de Papier Super Absorbante

5 X PLUS ABSORBANTE QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts $$$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

ALIMENTATION FAMILLE Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

Érablière L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

Shell

Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Télec. : 450-791-2495

ALIMENTATION FAMILLE Croteau INC.

Excavation Sylvain Plante et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Lise Guillemette
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

Relais Routier Petit

FIER MEMBRE TRUCKPRO

450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
549, 3e rang, Sainte-Héléne (Québec) J0H 1MO
(Autoroute 20, sortie 152)

RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

La Coop Sainte-Hélène

BMR PRO

Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles

Sollio Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 **coopste-helene.qc.ca**

LAFORCE MÉCANIQUE
450 381-AUTO

UNI-PRO
EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

TRAITEMENT POUR PARE-BRISE Aquapel

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)
CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)
AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS
GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE
ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
PETITE SOUDURE (MIG)
VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI 7H30 À 17H30**

Maintenant avec RE/MAX

Toujours à votre service!

Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA

450.230.6667

RE/MAX RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON · 450-771-7707

Toutes les saisons sont bonnes pour cotiser

Découvrez les avantages de cotiser toute l'année.

1 800 CAISSES | desjardins.com/reer-celi

Desjardins
Caisse de la Vallée d'Acton